



LIGNES DIRECTRICES DE L'APPEL DE PROPOSITIONS D'ŒUVRES POUR LES PANNEAUX « BIENVENUE AU YUKON »

Contexte

Le ministère du Tourisme et de la Culture invite les artistes du Yukon à soumettre des propositions d'œuvres d'art originales pour les panneaux « Bienvenue au Yukon », situés à plusieurs points d'entrée du territoire. Les panneaux mettront en valeur les artistes d'ici et leur travail, tout en ajoutant une touche artistique à l'accueil des touristes et aux paysages uniques du Yukon. Les artistes recevront une subvention et leur travail bénéficiera d'une grande visibilité auprès de touristes venant de partout dans le monde.

Nous encourageons les artistes de diverses disciplines et pratiques à présenter une proposition. Le gouvernement du Yukon soutient les pratiques artistiques autochtones et favorise leur mise en valeur.

[Dans le présent document, les mots « œuvre » et « œuvre d'art » réfèrent à toute œuvre visuelle originale (photo, illustration, peinture, dessin, techniques mixtes, etc.) créée par un artiste ou un groupe d'artistes en réponse à l'appel de propositions du gouvernement du Yukon.]

Nous offrons aux artistes la chance de créer une représentation visuelle de la vie au Yukon ou de l'appartenance à une collectivité yukonnaise. Les personnes retenues produiront une œuvre d'art originale qui ornara des panneaux placés à des endroits prédéterminés sur le territoire et sera utilisée dans du matériel promotionnel. Les artistes peuvent aussi proposer une œuvre déjà existante si celle-ci s'inscrit dans le thème et peut être redimensionnée selon le gabarit du panneau.

L'œuvre devrait nourrir un sentiment de fierté, de communauté et d'appartenance tant chez les résidents que chez les visiteurs; elle devrait être accueillante et créer un lien entre les voyageurs et la région. L'œuvre doit refléter le thème « Bienvenue au Yukon », qui, en plus d'évoquer l'accueil, peut faire appel au sens de l'aventure ou représenter la faune, la flore, les cultures, le patrimoine, les paysages, les familles et les communautés du Yukon.

Les panneaux sont conçus d'après l'image de marque du Yukon. Pour en savoir plus sur cette image de marque, rendez-vous au yukon-brand.ca (en anglais).

Date limite pour proposer une œuvre : 26 février 2024

Note : Les propositions doivent nous parvenir au plus tard à 16 h 30 à la date limite. Veuillez tenir compte du délai de livraison par voie postale, s'il y a lieu.

Avant de soumettre une œuvre, veuillez noter que :

- Les œuvres seront sélectionnées en mars 2024.
- Les artistes recevront une réponse rapide par courriel ou par la poste.

Échéancier

Attribution des contrats : 20 mars 2024
Création de l'œuvre : mars et avril 2024
Remise de l'œuvre finale : 19 avril 2024
Numérisation et intégration aux panneaux : avril 2024
Fabrication des panneaux : mai 2024
Installation des panneaux : juin à septembre 2024

Exigences de conception artistique

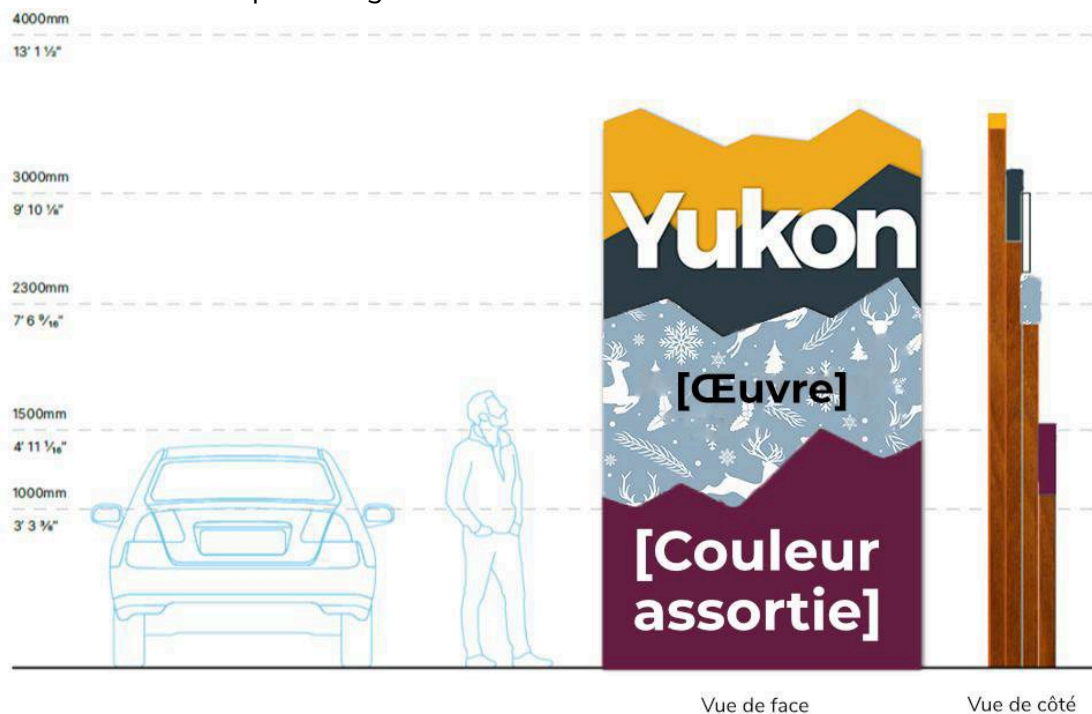
L'œuvre sera intégrée à un panneau d'accueil routier plaqué d'aluminium. Elle sera imprimée numériquement sur un autre panneau composite en aluminium, lequel sera fixé sur le panneau routier à l'aide de boulons.

Les moyens d'expression peuvent être divers : photographie, peinture, motifs, dessin, illustration, couture, perlage, gravure, textiles, impression, etc. Le gouvernement du Yukon photographiera et numérisera l'œuvre d'art, puis travaillera avec un fabricant et un graphiste pour l'intégrer au panneau composite en aluminium.

Les œuvres proposées doivent convenir aux dimensions et aux particularités du panneau (annexe A) ou pouvoir être redimensionnées à cet effet.

Le gouvernement du Yukon financera la numérisation de l'œuvre, la conception des fichiers destinés à l'impression, puis la fabrication et l'installation du panneau.

Trois couleurs seront utilisées pour les différentes parties des panneaux routiers. La partie supérieure affichera la couleur jaune Soleil de minuit et la deuxième partie à partir du haut, le bleu Ciel foncé. La troisième partie à partir du haut sera composée de l'œuvre d'art et la partie inférieure affichera l'une des trois couleurs de la palette figurant à l'annexe B.



Couleurs : La palette de couleurs de l'œuvre doit s'agencer avec les couleurs de marque du Yukon (voir l'annexe C). Envisagez d'accorder une place importante à une ou deux de ces couleurs dans votre œuvre, sans nécessairement vous limiter à cette palette. Il est important de faire un choix de couleurs contrasté, puisque le panneau doit être visible de loin et bien se détacher de l'environnement. Dans le formulaire de proposition, veuillez spécifier quelle palette de couleurs s'agencerait le mieux avec votre concept. Notre graphiste choisira la couleur de la partie inférieure selon l'œuvre sélectionnée et de manière que les neuf panneaux routiers affichent des couleurs variées.

Autres éléments de conception à prendre en compte

- Les œuvres doivent être très visibles pour convenir à un panneau routier aperçu de loin et brièvement. Les automobilistes verront le panneau de leur véhicule (en conduisant à une vitesse pouvant atteindre 90 km/h) et de près s'ils s'arrêtent en bordure de la route.
- Les couleurs doivent contraster avec l'environnement.

Emplacement des panneaux

Une œuvre sera sélectionnée pour chacun des neuf panneaux routiers placés à différents endroits du territoire.

Dans le formulaire de proposition, veuillez indiquer l'emplacement de votre choix. Vous pouvez soumettre votre candidature pour plusieurs emplacements, mais elle ne pourra être retenue que pour un seul. Une carte des emplacements se trouve à l'annexe D, et des photos de chaque endroit sont incluses à l'annexe E.

Liste des emplacements :

- Route du Klondike, km 80
- Route Stewart-Cassiar, km 730
- Route Top of the World, km 105
- Route de l'Alaska, km 970,5
- Route de l'Alaska, km 1423 (Aéroport de Whitehorse)
- Route de l'Alaska, km 1902,5
- Route de Haines, km 145,2
- Route Dempster, km 465
- Route d'Atlin, km 41

Obligations de l'artiste

L'artiste retenu(e) s'engage à :

1. Créer une œuvre originale pour un panneau routier qui :

- reflète le thème « Bienvenue au Yukon »;
- se conforme aux paramètres énoncés à l'annexe A (Gabarit du panneau);
- est remise d'ici la date indiquée à l'échéancier. (Note : Toute modification importante à un concept retenu doit être approuvée par le ou la gestionnaire de projet.)

2. Tenir une rencontre de suivi avec le ou la gestionnaire de projet à mi-parcours de la création de l'œuvre. En cas d'imprévu, l'artiste doit en aviser le ou la gestionnaire de projet sans tarder.

3. Accorder une autorisation non exclusive pour :

- la reproduction d'une image de l'œuvre à des fins d'intégration à un panneau « Bienvenue au Yukon »;
- la possible reproduction de cette image sur des cartes postales, en contrepartie de la promotion de l'œuvre et de l'artiste (cette contrepartie sera considérée comme complète et suffisante) – les cartes postales comporteront, en plus d'une image de l'œuvre, le profil de l'artiste et ses coordonnées, et seront distribuées gratuitement dans les centres d'information touristique du Yukon;
- la reproduction de l'image à des fins de création d'autocollants touristiques promotionnels gratuits (jusqu'à 500 autocollants produits par année, durant cinq ans);
- l'utilisation de l'image aux fins des activités promotionnelles du ministère du Tourisme et de la Culture (médiats imprimés et numériques, communications internes, rapports).

Tout usage non prévu au contrat devra être négocié à la satisfaction des deux parties.

L'approbation finale de la disposition du panneau revient à l'artiste.

Droits d'auteur

L'artiste conserve la propriété de l'œuvre originale. Les autorisations susmentionnées ne modifient en rien les droits moraux sur l'œuvre, qui demeurent la propriété de l'artiste.

Puisque l'œuvre sera visible dans un lieu public, elle relèvera de l'alinéa 32.2(1)b) de la *Loi sur le droit d'auteur* du Canada, qui stipule que sa reproduction dans une peinture, un dessin, une gravure, une photographie ou une œuvre cinématographique ne constitue pas une violation du droit d'auteur.

Les redevances de droits d'auteur susmentionnés et décrits en page 5 (budget) seront spécifiées dans le contrat.

Critères d'admissibilité

Tous les artistes du Yukon peuvent proposer une œuvre, y compris les personnes autochtones, noires et racisées, les nouveaux arrivants et immigrants, les personnes 2ELGBTQIA, les personnes

handicapées et les personnes à faible revenu ou vivant dans la pauvreté.

- Le terme « artiste du Yukon » s'applique à toute personne ayant la citoyenneté ou la résidence permanente canadienne qui réside actuellement au Yukon et qui y a vécu pendant au moins douze mois consécutifs avant la date limite de l'appel de propositions. Les artistes non yukonnais ne peuvent pas répondre à l'appel de propositions.

Sélection

Dans un souci de représentation régionale, la sélection des œuvres sera faite par quatre comités régionaux constitués d'artistes en arts visuels, d'exploitants d'entreprises touristiques et de citoyens et citoyennes de la région concernée.

Les régions seront subdivisées comme suit :

- Région nord – route Top of the World et route Dempster
- Région ouest – Beaver Creek (route de l'Alaska) et route de Haines
- Région est – route de l'Alaska à la frontière avec la Colombie-Britannique et route Stewart-Cassiar
- Région sud – Aéroport de Whitehorse, route du Klondike Sud et route d'Atlin

La sélection finale comprendra des concepts de neuf artistes. Les comités seront à la recherche d'œuvres qui démontrent une créativité exceptionnelle, de l'expérience, une interprétation du thème et une représentation du Yukon et de la région visée. Une préférence sera accordée aux artistes qui résident dans la ou les régions nommées dans leur candidature ou qui ont des liens avec celles-ci; toutefois, on encourage les artistes de toutes les communautés yukonnaises à soumettre un projet. Les quatre comités régionaux se réuniront pour finaliser leur sélection et s'assurer que les neuf œuvres choisies reflètent la diversité humaine, culturelle et artistique du Yukon et répondent aux critères de sélection ci-dessous. Le lieu de résidence des artistes qui habitent dans une région sans panneau sera pris en compte dans le critère de la diversité.

Critères de sélection

- Originalité et qualité artistique
- Respect du thème
- Contenu approprié pour tous les citoyens, peu importe leur âge
- Format, grandeur, visibilité et clarté
- Expériences passées de l'artiste et qualité des œuvres antérieures

Note : Les propositions incomplètes ou soumises en retard ne seront pas évaluées.

Budget

Le budget alloué à chaque œuvre est de 6 000 \$ au total, ce qui comprend la production de l'œuvre et l'autorisation non exclusive décrite à la section « Obligations de l'artiste ».

Total : 6 000 \$ CA

Présentation d'une proposition

Pour soumettre une proposition, l'artiste doit remplir le formulaire ci-joint (PROPOSITION D'ŒUVRE POUR LES PANNEAUX « BIENVENUE AU YUKON »), en plus de fournir les éléments suivants :

- Un profil et/ou un CV (maximum 2 pages)
Veuillez décrire votre technique, votre expérience et votre parcours artistique, en mentionnant tout élément pertinent : formation (formelle ou non, mentorat, etc.), prix reçus, collections, expositions, commissions d'art public, reconnaissance médiatique, etc. Si vous avez déjà créé une œuvre pour une commande ou à partir d'un thème en suivant des contraintes de production (format, contenu, couleurs, etc.), n'oubliez pas de le préciser.

- Un portfolio
Veuillez joindre jusqu'à six images d'œuvres que vous avez déjà produites. De préférence, ces œuvres doivent être en deux dimensions et doivent démontrer clairement :

- votre style artistique;
- un caractère approprié à une œuvre d'art publique;
- une excellence artistique.

Si possible, ces œuvres devraient constituer des exemples du style que vous utiliserez pour votre proposition d'œuvre.

Le portfolio doit être divisé en deux parties : les images des œuvres et une liste de ces images.

- Formats d'image acceptés : photos imprimées ou fichiers PDF, JPEG ou PNG ne dépassant pas 2 Mo.
 - N'envoyez qu'une reproduction de ces œuvres, pas l'original.
 - Le nom de chaque fichier ou l'étiquette apposée à chaque photo imprimée doit correspondre à la liste des images.
- Deux croquis conceptuels
Veuillez consulter l'annexe A (Gabarit du panneau) pour connaître les consignes concernant le format de l'œuvre. Les croquis conceptuels doivent respecter ce gabarit. Veuillez également choisir l'une des palettes de couleurs indiquées à l'annexe B et préciser l'emplacement souhaité, le cas échéant.
 - Vous pouvez proposer un concept d'œuvre ou une œuvre déjà produite. Si vous proposez une œuvre existante, expliquez comment elle peut être adaptée au gabarit du panneau.
 - Ne faites pas parvenir les œuvres ni les croquis originaux, mais plutôt des images de ceux-ci.
 - Images
 - Veuillez soumettre l'ensemble des images ou des croquis dans un même format (imprimé ou numérique).
 - Les fichiers numériques doivent être de haute résolution, en format PDF, JPEG ou PNG, sans toutefois dépasser 2 Mo.

Une fois la proposition envoyée, il ne sera plus possible de modifier les documents joints, même s'ils sont incomplets ou défectueux. Pour de l'assistance, veuillez contacter Rebecca Jansen au 867-667-8258 ou à rebecca.jansen@yukon.ca.

Veillez envoyer votre proposition à :

Rebecca Jansen
Gestionnaire, Section des lieux d'intérêt historique du Yukon
Ministère du Tourisme et de la Culture

En personne :

Section des lieux d'intérêt historique du Yukon
Ministère du Tourisme et de la Culture
204, rue Lambert, bureau 304

Par la poste :

C.P. 2703 (L-2)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Par courriel :

rebecca.jansen@yukon.ca



DATE LIMITE DE DÉPÔT DES PROPOSITIONS : 26 février 2024

RENSEIGNEMENTS SUR L'ARTISTE

Nom complet

Adresse postale

Téléphone

Courriel

Admissibilité

Veuillez cocher la case suivante pour valider votre admissibilité :

- J'ai la citoyenneté ou la résidence permanente canadienne, je réside actuellement au Yukon et j'y ai vécu pendant au moins douze mois consécutifs avant la date limite de l'appel de propositions d'œuvres.

LISTE DE VÉRIFICATION

Assurez-vous de joindre chacun des éléments suivants :

- Formulaire de proposition dûment rempli
- Profil ou CV (environ 250 mots)
- Portfolio (jusqu'à 6 images et une liste des images)
- Concepts (2 croquis)

CHOIX D'EMPLACEMENT DU PANNEAU ROUTIER

- Route du Klondike, km 80
- Route Stewart-Cassiar, km 730
- Route Top of the World, km 105
- Route de l'Alaska, km 970,5
- Route de l'Alaska, km 1423 (Aéroport de Whitehorse)
- Route de l'Alaska, km 1902,5
- Route de Haines, km 145,2
- Route Dempster, km 465
- Route d'Atlin, km 41
- L'emplacement importe peu

Je réside dans cette ou ces régions, ou j'ai des liens avec elles :

- Région nord (route Top of the World et route Dempster)
- Région est (Beaver Creek et route de Haines)
- Région ouest (route de l'Alaska à la frontière avec la Colombie-Britannique et route Stewart-Cassiar)
- Région sud (Whitehorse, route du Klondike Sud, route d'Atlin)

Concept 1

Titre de l'œuvre

Matériaux et techniques

 Palette de couleurs 1 Palette de couleurs 2 Palette de couleurs 3

Description : Veuillez décrire l'imagerie, les matériaux, les couleurs et les inspirations du concept 1 pour aider le comité de sélection à visualiser l'œuvre finale. Au besoin, annexer des feuilles supplémentaires.

Concept 2

Titre de l'œuvre

Matériaux et techniques

 Palette de couleurs 1 Palette de couleurs 2 Palette de couleurs 3

Description : Veuillez décrire l'imagerie, les matériaux, les couleurs et les inspirations du concept 2 pour aider le comité de sélection à visualiser l'œuvre finale. Au besoin, annexer des feuilles supplémentaires.

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis conformément à l'alinéa 29c) de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Ils seront utilisés aux fins de la gestion de l'appel de propositions d'œuvres. Pour en savoir plus sur la collecte de vos renseignements, veuillez contacter la coordonnatrice ou le coordonnateur de la Loi : Gouvernement du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; 867-667-8774.

DÉCLARATION

J'ai lu et je comprends les lignes directrices.

Je déclare que toutes les créations soumises sont des œuvres originales et que je possède tous les droits de propriété intellectuelle qui s'y rattachent. Par la présente, je consens à la communication des renseignements ci-inclus avec le gouvernement du Yukon aux fins de la gestion de l'appel de propositions pour les panneaux « Bienvenue au Yukon ».

Signature de l'artiste : _____

Prénom et nom (en lettres détachées) : _____ Date : AAAA-MM-JJ

Veillez envoyer la proposition à : Rebecca Jansen, gestionnaire
Section des lieux d'intérêt historique
Ministère du Tourisme et de la Culture

En personne :
Section des lieux d'intérêt historique
Ministère du Tourisme et de la Culture
204, rue Lambert, bureau 304, Whitehorse (Yukon)

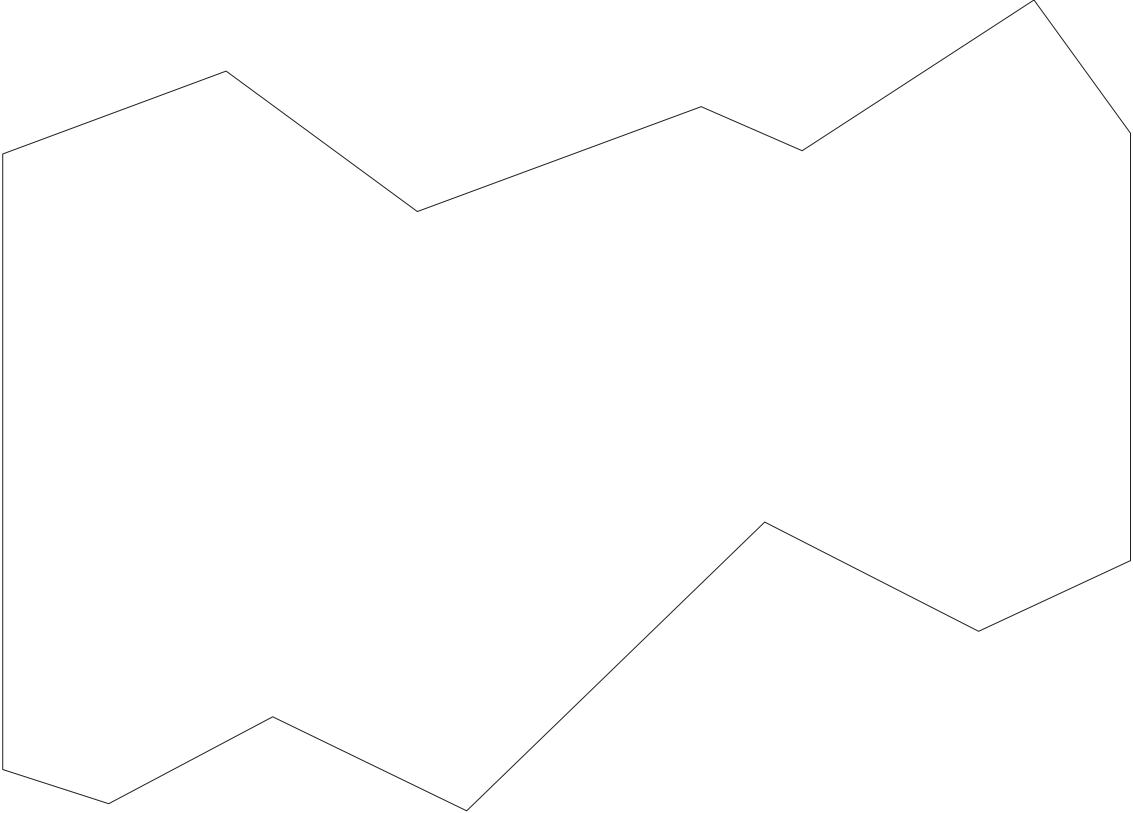
Par la poste :
Section des lieux d'intérêt historique
Gouvernement du Yukon
C.P. 2703 (L-2)
Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

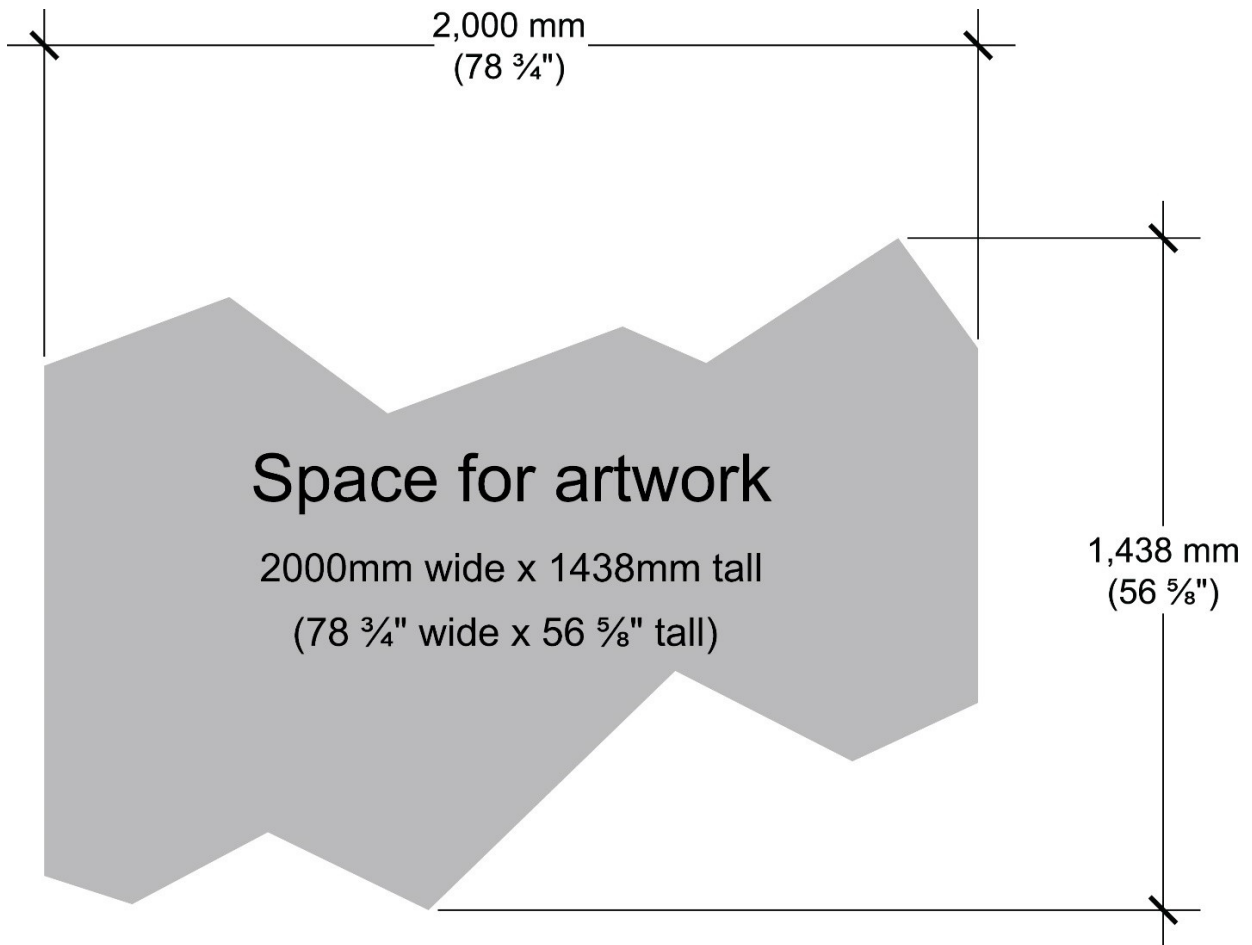
Par courriel : rebecca.jansen@yukon.ca

*** Les propositions doivent nous parvenir au plus tard à 16 h 30 à la date limite. Veuillez tenir compte du délai de livraison par voie postale.**

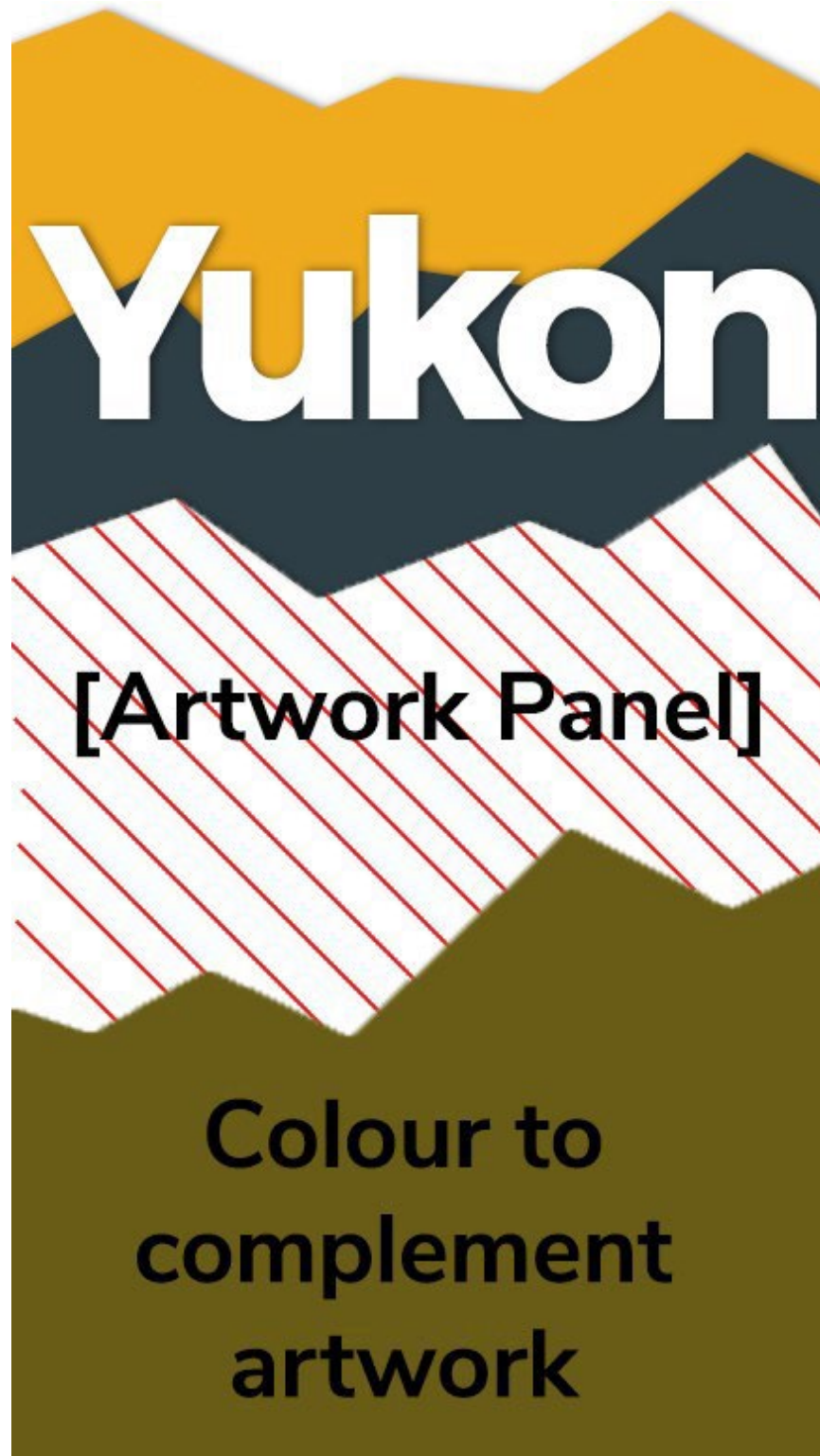
ANNEXE A : GABARIT DU PANNEAU

Gabarit de l'œuvre





*the dimensions are shown at the widest and tallest points of the panel





Yukon

[Artwork Panel]

**Colour to
complement
artwork**



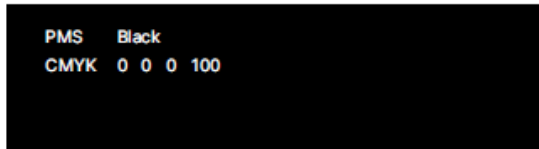
Yukon

[Artwork Panel]

**Colour to
complement
artwork**

ANNEXE C : NORMES DE LA MARQUE DU YUKON – COULEURS

Primary colours

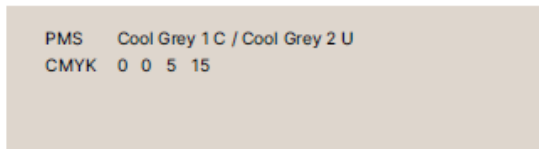


Black

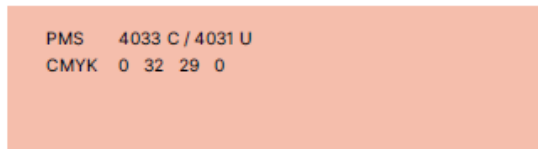


Midnight sun

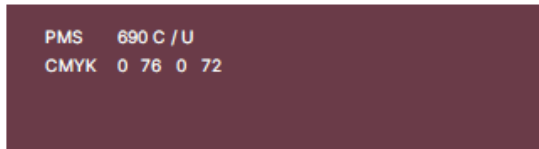
Secondary colours



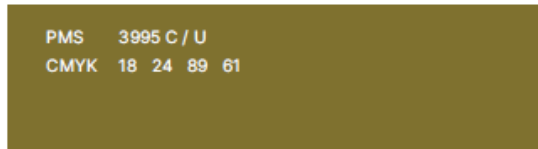
Dune



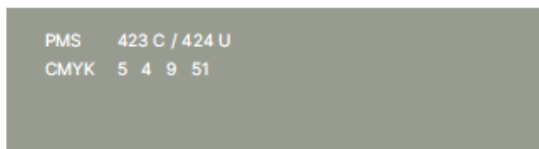
Pink sunset



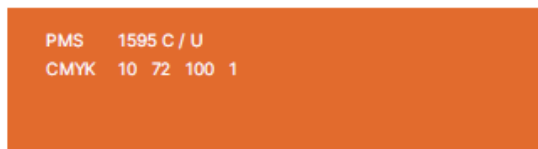
Fireweed



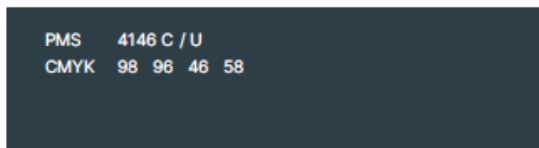
Fir



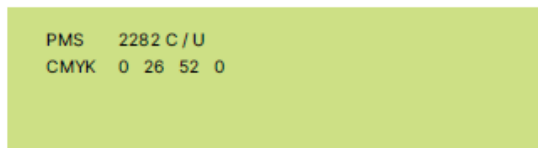
Grey stone



Autumn



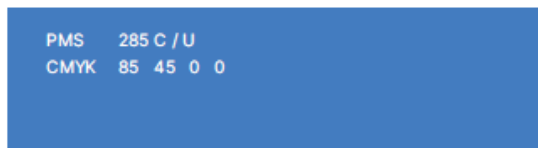
Dark sky



Lichen



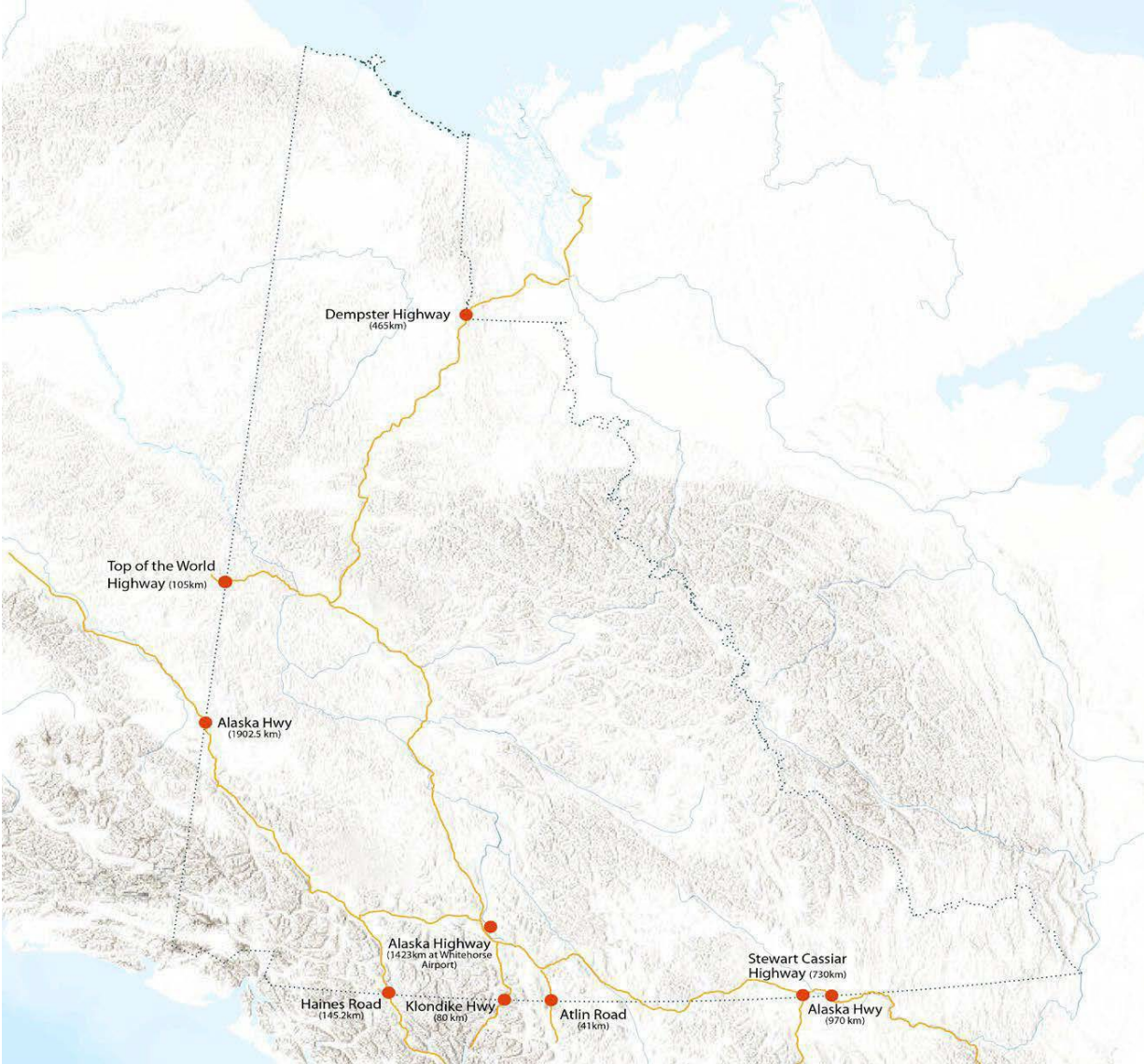
Glacier



Lazulite

Pour en savoir plus sur l'image de marque du Yukon et ses éléments, dont les couleurs, visitez le yukon-brand.ca/visual-assets (en anglais).

ANNEXE D : CARTE DES EMPLACEMENTS



ANNEXE E : IMAGES DES PANNEAUX ACTUELS ET DE LEUR EMPLACEMENT



Aéroport de
Whitehorse (route de
l'Alaska, km 1423)



Frontière avec
l'Alaska (route de
l'Alaska, km 1902,1)



Frontière avec la Colombie-Britannique (route de l'Alaska, km 970)



Frontière avec la Colombie-Britannique (route d'Atlin, km 41)



Frontière avec les Territoires du Nord-Ouest (route Dempster, km 465)



Frontière avec les États-Unis (route de Haines, km 145,2)



Frontière avec la Colombie-Britannique (route du Klondike, km 80)



Route Stewart-Cassiar, km 465



Frontière avec les États-Unis (route Top of the World, km 105)